

# *Le Petit Journal de Saint-Silvain janvier 2016*



*Mairie de Saint-Silvain-Bellegarde  
23190 Saint-Silvain-Bellegarde  
Tél : 05 55 67 62 47 ; [mairie.saint-silvain-bel@wanadoo.fr](mailto:mairie.saint-silvain-bel@wanadoo.fr)*

*Rédaction et mise en page : commission « information et affichage » du Conseil municipal  
Alain Bujadoux, Alain Grass, Isabelle Carton, Jean-Marie Bertrand,  
Michèle Alouchy, Pascal Redon*

## **Le mot du Maire**

*En cette nouvelle année, c'est avec plaisir que le Conseil municipal et le personnel communal se joignent à moi pour vous adresser nos meilleurs vœux de bonheur et de santé pour 2016.*

*Au niveau national, l'année 2015 qui vient de se terminer a été une des pires, avec les attaques terroristes qui ont marqué son commencement et sa fin.*

*Au niveau régional, nous avons élu 4 conseillers régionaux qui siègeront avec les 179 autres au sein du Conseil de notre nouvelle grande région.*

*Au niveau départemental, la majorité a changé à la suite des élections des 22 et 29 mars.*

*Quelques actions au niveau communal :*

*- l'élargissement du chemin de Barenteix sur environ 235 mètres, dans une zone difficile ;*

*- un nouveau goudronnage de la voie communale n° 1, du cimetière jusqu'au carrefour avec la route départementale n° 39 ;*

*- le remplacement du chauffage de la salle polyvalente, avec l'installation d'une VMC, en profitant de ce chantier pour refaire les papiers et peintures de la salle ;*

*- la fête patronale du 20 septembre, avec notamment la procession à la fontaine Saint-Silvain, conduite cette année par l'évêque, que la Municipalité a reçu pour un vin d'honneur après la messe, et le chaleureux banquet communal organisé par le comité des fêtes.*

*Le prochain passage aux urnes pour les personnes inscrites sur la liste électorale de Saint-Silvain aura lieu dès le dimanche 31 janvier prochain : je vous invite tous à venir donner votre avis sur l'avenir de notre commune et son positionnement dans notre future intercommunalité.*

*Bonne et heureuse année 2016 à tous !*

**Alain BUJADOUX**

## **Au Conseil Municipal**

Le Conseil municipal a tenu six réunions durant le second semestre 2015 : le vendredi 24 juillet, le lundi 10 août, le jeudi 1<sup>er</sup> octobre, le samedi 31 octobre et les vendredis 13 novembre et 11 décembre. Pour plus de détails, vous pouvez consulter, à la Mairie ou sur le site Internet de la Commune (<https://saintsilvainbellegarde.fr>), les comptes rendus de ces réunions, accompagnés des documents soumis au Conseil, ainsi que les textes des délibérations adoptées.

### • **Nouvelles communautés de communes**

En application de la loi NOTRe du 7 août 2015<sup>1</sup>, la procédure de regroupement des communautés de communes creusoises a débuté, en octobre, par la présentation par le préfet de son projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI). Toutes les communes et toutes les intercommunalités du département devaient donner leurs avis sur ce projet pour le 15 décembre au plus tard.

Le projet rattache la Commune de SAINT-SILVAIN, comme les 25 autres communes de l'actuelle Communauté de communes d'AUZANCES-BELLEGARDE, à une nouvelle communauté de communes élargie, dite « EPCI n° 1 »<sup>2</sup>, regroupant six des sept communautés de communes actuelles de l'Est du département : Pays de BOUSSAC, Carrefour des Quatre Provinces (GOUZON), EVAUX/CHAMBON, CHENERAILLES, AUZANCES-BELLEGARDE et Haut Pays Marchois (CROCQ). La septième communauté de communes, celle des Sources de la Creuse (LA COURTINE), est rattachée à la nouvelle Communauté de communes d'USSEL (Corrèze).

Ainsi, le département de la Creuse ne comporterait plus que 4 communautés de communes ou d'agglomération (GUERET) au lieu de 15 aujourd'hui. Au Sud du département, les trois actuelles communautés de communes de Creuse Grand Sud (AUBUSSON, FELLETTIN, Plateau de GENTIOUX), de BOURGANEUF/ROYERE-DE-VASSIVIERE et de la CIATE (AHUN, pays Creuse-Thaurion-Gartempe) sont regroupées en une seule nouvelle communauté de communes élargie, « l'EPCI n° 4 ».

**L'enjeu est d'autant plus important pour SAINT-SILVAIN que son positionnement géographique à la lisière de deux des nouvelles communautés de communes élargies proposées (EPCI n° 1 et EPCI n° 4, le cas échéant avec des périmètres ajustés) peut lui permettre, dans la suite de la procédure, de demander à rejoindre l'une plutôt que l'autre.**

Dès octobre, le Conseil municipal a donc décidé de consulter les électeurs de la Commune sur l'alternative clé aujourd'hui pour SAINT-SILVAIN : soit faire partie d'une nouvelle communauté de communes de l'Est du département incluant BELLEGARDE ; soit faire partie de la nouvelle communauté de communes du Sud du département incluant AUBUSSON. Toutefois, les contraintes de calendrier, notamment l'impossibilité de tenir la consultation pendant la période des élections régionales, ont conduit à la reporter en janvier, postérieurement à l'avis à rendre au préfet mais encore à temps pour que la Commune fasse utilement valoir son souhait de rattachement intercommunal.

---

<sup>1</sup> NOTRe : Nouvelle organisation territoriale de la République.

<sup>2</sup> EPCI = établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre = communauté de communes ou communauté d'agglomération.

Le Conseil municipal a rendu son avis, le 11 décembre. Auparavant, le conseil communautaire de la Communauté de communes d'AUZANCES-BELLEGARDE et les conseils municipaux des communes voisines de SAINT-SILVAIN appartenant à cette même Communauté de communes s'étaient prononcés comme suit :

- Communauté de communes d'AUZANCES-BELLEGARDE : rejet du projet de SDCI proposé par le préfet (37 votants ; pour le projet : 10, contre le projet : 27, abstention : 0) ; souhait d'un regroupement des 4 communautés de communes actuelles du Haut Pays Marchois (CROCQ), d'AUZANCES-BELLEGARDE, de CHENERAILLES et d'EVAUX/CHAMBON (40 votants ; pour : 31 ; contre : 7 ; blanc : 2) ;
- Commune de BELLEGARDE-EN-MARCHE : rejet du projet de SDCI proposé ; souhait d'un regroupement des quatre communautés de communes actuelles de Creuse Grand Sud (AUBUSSON-FELLETIN-Plateau de GENTIOUX), du Haut Pays Marchois (CROCQ), d'AUZANCES-BELLEGARDE et de CHENERAILLES ;
- Commune de BOSROGER : rejet du projet de SDCI proposé ; souhait d'un regroupement des trois communautés de communes actuelles de Creuse Grand Sud (AUBUSSON-FELLETIN-Plateau de GENTIOUX), du Haut Pays Marchois (CROCQ) et d'AUZANCES-BELLEGARDE ;
- Communes de CHAMPAGNAT et de LUPERSAT : rejet du projet de SDCI proposé ; souhait d'un regroupement des sept communautés de communes actuelles de Creuse Grand Sud (AUBUSSON-FELLETIN-Plateau de GENTIOUX), Pays de BOUSSAC, Carrefour des Quatre Provinces (GOUZON), EVAUX/CHAMBON, CHENERAILLES, AUZANCES-BELLEGARDE et Haut Pays Marchois ;
- Commune de LA CHAUSSADE : accord pour le projet de SDCI proposé ; souhait de n'avoir pas à rejoindre la Communauté de communes de Creuse Grand Sud ;
- Commune de MAUTES : rejet du projet de SDCI proposé ; souhait d'un maintien de l'actuelle Communauté de communes d'AUZANCES-BELLEGARDE ;
- Commune de MAINSAT : le Conseil municipal n'a pas pu émettre un avis (7 voix pour le projet, 7 voix contre).

Pour sa part, la Commune d'AUZANCES a rejeté le projet proposé par le préfet et souhaité un regroupement des deux communautés de communes actuelles d'AUZANCES-BELLEGARDE et du Haut Pays Marchois (CROCQ) avec la mise en place d'un syndicat intercommunal de transition pour un transfert progressif des compétences à la nouvelle intercommunalité.

Au total, sur les 25 communes, autres que SAINT-SILVAIN, membres de la Communauté de communes d'AUZANCES-BELLEGARDE, 8 communes<sup>3</sup> se sont prononcées pour le projet proposé par le préfet, 16 se sont prononcées contre et 1 n'a pas pris position.

**Dans son avis du 11 décembre au préfet, le Conseil municipal de SAINT-SILVAIN a, à l'unanimité :**

- **rejeté la proposition du préfet d'une grande communauté de communes allant de Boussac à Crocq (EPCI n° 1) ;**
- **souhaité que la nouvelle communauté de communes à laquelle SAINT-SILVAIN appartiendra comprenne une majorité de communes situées en zone de montagne<sup>4</sup> ;**
- **renvoyé la prise de position de la Commune sur son choix de rattachement intercommunal à une délibération ultérieure du Conseil municipal prise après que les électeurs de la Commune se seront prononcés.**

---

<sup>3</sup> BUSSIÈRE-NOUVELLE, CHARRON, DONTREIX, LA CHAUSSADE, RETERRE, ROUGNAT, SAINT-DOMET, SERMUR.

<sup>4</sup> Dans l'actuelle Communauté de communes d'AUZANCES-BELLEGARDE, 20 des 26 communes sont situées en zone de montagne. Dans l'EPCI n° 1 proposé par le préfet, seulement 33 communes sur 93 le seraient (35,5 %).

**La consultation des électeurs de la Commune a été fixée au dimanche 31 janvier 2016.** Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales (CGCT ; articles L. 1112-15 et suivants & R. 1112-18), elle se déroulera selon les modalités électorales habituelles. Les électeurs répondront par oui ou par non à une question portant sur le rattachement intercommunal souhaité pour la Commune. **Une réunion publique d'information, préalable au scrutin, sera organisée à la salle polyvalente le vendredi 22 janvier à 20H.** Auparavant, chaque électeur aura reçu de la Mairie le texte de la question posée et une notice explicative.

Durant le premier trimestre 2016, la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI ; 40 membres, des élus locaux) pourra amender, à la majorité des deux-tiers, le projet du préfet. Les propositions d'amendement résulteront, entre autres, des demandes que les communes feront valoir. Le 30 mars au plus tard, le préfet arrêtera la nouvelle carte intercommunale telle qu'elle ressortira de son projet amendé par la CDCI. Ensuite, le périmètre retenu pour chaque nouvelle communauté de communes donnera lieu, dans les 75 jours, à un nouvel avis des conseils municipaux et communautaires concernés : ce périmètre sera définitif s'il recueille un avis favorable de la moitié au moins des communes concernées et représentant au moins la moitié de la population concernée ; sinon, la CDCI pourra amender le périmètre à la majorité des deux-tiers ; à défaut d'avis favorable de la CDCI, le préfet aura le dernier mot. Les nouvelles communautés de communes devront être en place pour le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

### ○ ***Salle polyvalente***

Pour le remplacement du système de chauffage et de ventilation de la salle, le Conseil municipal n'a finalement pas donné suite à la préconisation du bureau d'études BEMP d'Aubusson d'installer des cassettes rayonnantes et une centrale de traitement d'air à simple ou double flux, pour un coût évalué entre 26 000 € HT et 50 500 € HT, avec une option préférentielle à 36 000 € HT. Il a opté pour la solution, nettement moins coûteuse, proposée par les entreprises consultées : un chauffage par radiateurs électriques muraux avec une ventilation mécanique contrôlée (VMC) réutilisant les gaines de ventilation existantes. Travaux de mise aux normes inclus, le devis de l'entreprise PINET, la moins-disante, a été approuvé pour 8 012,80 € HT, soit 9 615,36 € TTC.

Les nouvelles lignes électriques ayant pu être encastrées, les peintures et tentures intérieures de la salle (avec isolant thermique) ont été refaites à cette occasion, par l'entreprise VESELSKY, la moins-disante, pour un coût de 4 798,76 € HT, soit 5 758,51 € TTC.

Tous ces travaux ont été effectués en novembre et décembre. Ils sont subventionnés à hauteur de 70 %, par l'Etat (50 %) et le Département (20 %). Seuls 30 % resteront donc à la charge de la Commune, soit environ 4 000 € HT.

### ○ ***Aménagement du bourg***

Après appel d'offres, Charline MAIGNAN, paysagiste DPLG (bureau d'études Chemin2traverse, Chasseneuil-sur-Indre), qui a réalisé en 2014 les études préalables dans le cadre du contrat de cohésion territoriale 2011-2014 conclu entre la Région Limousin, le Département de la Creuse et le Pays Combraille-en-Marche, a été retenue pour la maîtrise d'œuvre des travaux à venir (offre la moins chère ; 3 850 € HT).

Sur la base des esquisses et estimations présentées début novembre par Charline MAIGNAN et du relevé topographique effectué par la société CADExperts (1 320 € HT), des demandes de subvention pour 2016 ont été adressées notamment à l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR ; taux de 35 %) et aussi du contingent de subventions exceptionnelles du député de la Creuse, ainsi qu'au Département au titre du contrat de cohésion territoriale 2015-2017

(taux de 15 %). Une demande sera également présentée en début d'année 2016 à la nouvelle Région.

Les travaux envisagés concernent trois sous-ensembles : la place de l'église (au Nord de celle-ci ; réfection du revêtement, notamment), le mur de soutènement de la terrasse du restaurant et les cheminements alentours, la place de la Mairie (accès des personnes à mobilité réduite avec création d'une place pour handicapé et pose de potelets pour limiter la circulation).

### ○ **Eglise**

A la suite de la visite de la conservatrice déléguée des antiquités et objets d'art, le classement au titre des monuments historiques a été demandé, pour les deux autels latéraux de l'église (XVIIème siècle) et les deux statues posées sur ces autels. Jusqu'à présent, outre l'inscription (1925) du bâtiment lui-même à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, seuls, pour les mobiliers, étaient classés le retable central et ses deux statues (1992). La statue située contre le pilier nord du cœur était inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques (1977). Le tableau du fond de l'église (mur Nord) va être décroché pour expertise, notamment de son état de conservation. La candidature de la Commune pour la restauration du Christ en Croix (fin du XVème/début XVIème) retrouvé en 2010 dans le grenier du presbytère (inscrit à l'inventaire supplémentaire en 2011) n'a pas été retenue par le jury du concours CEA/AMF 2015 « Sauvez le patrimoine de votre commune ».

Une subvention de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) est attendue pour le traitement contre les insectes xylophages du retable central et des statues (devis de 6 500 € ; travaux en 2016). Les autres boiseries de l'église seront traitées au xylophène par la Commune (employé communal et bénévolat).

Le dimanche 20 septembre, fête patronale de Saint-Silvain et, cette année, journée européenne du patrimoine, des visites guidées de l'église ont été organisées l'après-midi.

A deux reprises, cet été, les pompiers sont intervenus pour éliminer des nids de guêpes au-dessus du portail Sud de l'église. En août, une grosse branche d'un des deux vieux tilleuls de la place de l'église s'est rompue, heureusement en pleine nuit et sans dommage. Les deux arbres vont être taillés cet hiver.

### ○ **Réseau routier communal**

Un reliquat, d'un montant de 4 500 €, de dotation 2015 d'équipement des territoires ruraux (DETR ; subvention au taux de 30 %) allouée par l'Etat a été proposé à la Commune par la préfecture. Le Conseil municipal a décidé de l'affecter à deux investissements routiers complémentaires : les réfections de la route d'accès au hameau de Chez Geline (3 897 € HT de travaux ; 1 169 € de subvention) et de la route de Chez Lucet (9 668 € HT de travaux ; 2 900 € de subvention). Les travaux seront effectués en 2016.

Pour la dotation DETR 2016, un dossier de demande de subvention a été déposé pour la réfection de la portion de route détériorée entre Chez Bardy et Le Chassain (3 503,80 € H.T. de travaux ; 1 226,33 € de subvention au taux de 30 %).

A l'occasion d'une prochaine intervention du SIVOM, la bosse de la chaussée qui gêne l'accès à la propriété de M. et Mme CHAPUT au hameau du Faux sera arasée.

Pour la saison hivernale 2015-2016, la convention de déneigement conclue avec le SIVOM a été reconduite au même tarif : 78,00 € HT/ heure pour un épandage de sel seul (+ 0,15 € HT/kg

de sel) ; 94,50 € HT/heure de déneigement par un camion de 19 tonnes avec lame ; 98,80 € HT/heure pour la même prestation avec salage (+ 0,15 €/kg de sel).

Comme chaque année, le SIVOM a procédé, cet automne, à la révision systématique des chaussées (le « point-à-temps »).

Plutôt que d'installer un panneau d'interdiction de stationner devant l'école, comme le demandait la conductrice du car scolaire, le Conseil municipal a préféré que le car scolaire stationne désormais en bas de la place, ce qui lui évitera de manœuvrer devant le bâtiment de la mairie et de l'école.

### ○ ***Chemins ruraux***

. **Chemin de Chez Bardy aux Trois-Ponts** : la deuxième tranche de travaux (de l'entrée Ouest du massif forestier de Barenteix aux prés de Barenteix) a été réalisée par l'entreprise SIMONET. Une dotation, pour 2015, d'un montant de 3 293 €, du fonds départemental d'aide à l'équipement des communes (FDAEC) a été attribuée à la Commune pour la troisième et dernière tranche (devis de 13 209 € HT ; tronçon entre les prés de Barenteix et le hameau des Trois-Ponts). Les travaux seront effectués en 2016.

. **Chemin des Garennes au hameau de Bagnard** : à défaut d'être parvenue, plus de trente ans après les travaux, à une régularisation avec les deux propriétaires concernés, la Commune a régularisé l'élargissement de ce chemin, à son départ depuis la route départementale, par une cession par Serge BOURDERY à la Commune, pour un euro, du terrain ayant permis l'élargissement de la moitié Sud de la chaussée. Reste donc toujours à régulariser l'élargissement de l'autre moitié avec le deuxième propriétaire concerné, Claude PALMY.

. **Chemin de La Font-Lavialle à Saint Rapt** : grâce à l'obligeance de François BELLAT ainsi que de Michèle et Jean-Baptiste ALOUCHY, le nettoyage de ce chemin mitoyen avec la commune de Néoux a pu être mené à bien avant une randonnée organisée par l'Association pour la défense et la mise en valeur des chemins.

. **Chemin d'accès à la parcelle AR 210 (La Pradelle)** : M. Mathieu LAFORGE, exploitant de la pâture cadastrée AR 210, située en contre-bas du hameau de La Pradelle et propriété de Martine BUJADOUX, a demandé l'élargissement du chemin communal qui, depuis la route départementale, dessert cette seule parcelle agricole. A l'initiative du Conseil municipal, un échange amiable de parcelles entre Martine BUJADOUX, d'une part, et, d'autre part, Christiane PRUGNIT et Jean SURAUD, son père, respectivement nu propriétaire et usufruitier d'un taillis mitoyen du chemin, a permis de faire l'économie de l'élargissement du chemin. Celui-ci, devenu désormais sans utilité en tant que chemin public, va pouvoir être cédé par la Commune.

. **Chemin du bourg à Chez Bourny** : le Conseil municipal n'a pas donné suite à la demande de Jacques FLOCHET d'acquérir la partie de ce chemin communal qui, dans le bourg, longe sa maison. Toutefois, dès lors que la continuité de l'actuel chemin serait assurée, une cession d'une partie de la parcelle communale concernée reste envisageable.

. **Sécurité sur les chemins communaux** : à l'initiative du Conseil municipal, un appel aux conducteurs de moto tout terrain et de quad a été publié dans la presse, les invitant à un strict respect des règles et précautions de sécurité lorsqu'ils empruntent les chemins communaux, notamment en veillant aux piétons, aux enfants à proximité des maisons et à la tranquillité des riverains.

### ○ ***Sections de commune***

. **Chez Sauvannot** : le Conseil municipal a demandé que la clôture, posée, sans en référer à quiconque, par des résidents du hameau, sur la parcelle sectionnaire AI 64 soit supprimée sans délai, de même que la rigole creusée, dans les mêmes conditions, en travers du chemin communal voisin.

. **Le Faux** : le Conseil municipal a demandé que la parcelle sectionnaire AK 311, située au centre du village, soit débarrassée des dépôts divers qui s'y éternisent.

. **Sannegrand** : les ventes des parcelles sectionnaires AM 202 (terrain constructible de 41a 37ca ; 5 171,25 €) à François PINGUET et AM 5 (tailis de 1ha 74a 30ca ; 1 740 €) à Alexandre DUPLEIX et son épouse ont été finalisées. Par ailleurs, après consultation de la sous-préfecture sur les règles applicables, le Conseil municipal a estimé équitable que la prise en charge du goudronnage, en octobre 2013, de la route de Sannegrand soit répartie par moitié entre la Commune et la section.

. **Sannegrand et Les Barris** : À la suite d'une réunion tenue avec les électeurs des deux sections, il a été décidé de réaliser, sur les fonds sectionnaires, trois travaux sur le chemin de la carrière et sur celui des Barris au Mont (devis de 1 904,40 € TTC).

### o **Cimetière**

Le columbarium va être agrandi (3 cases supplémentaires, munies d'un nouveau système de fermeture par vis), avec installation d'un banc en granit et aménagement d'un espace du souvenir (devis de 2 230 € HT). Une concession de case a été autorisée par le conseil municipal pour accueillir les cendres d'un parent, non domicilié à Saint-Silvain, d'une famille de la commune (cas non prévu jusqu'à présent par le règlement du columbarium).

Divers petits travaux d'entretien ont été effectués dans le cimetière et sur ses murs. Il n'a pas été donné suite à une demande de prise en charge par la Commune de travaux sur un caveau dont les fissures auraient pour origine le goudronnage, en 2004, de l'allée principale du cimetière, et ce caveau n'est pas situé le long de l'allée principale.

### o **Collecte des déchets**

A la suite d'une demande de la Commune de BELLEGARDE, le Conseil municipal a refusé que, même à titre transitoire, deux bennes de collecte de déchets verts (herbes de tonte et branches) puissent être stationnées sur le terrain communal durant les périodes de printemps et d'automne.

### o **Assainissement**

Dans le cadre du service public d'assainissement non collectif (SPANC ; compétence de la Communauté de communes), une réunion publique d'information sur les diagnostics (obligatoires) des installations individuelles d'assainissement s'est tenue le 9 décembre à la salle polyvalente avec le technicien de la Communauté de communes et un représentant de la société HTE de Guéret, chargée de procéder à ces diagnostics au cours des prochains mois dans toute la Commune.

Le rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement pour la Communauté de communes d'AUZANCES-BELLEGARDE est consultable à la Mairie ou sur le site Internet municipal.

Des malfaçons ont obligé à reprendre une grande partie du système d'assainissement du restaurant installé dans l'ancien presbytère (travaux sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes).

### o **Electricité**

Un luminaire supplémentaire va être ajouté à l'éclairage public du bourg, en face de la maison de Ludovic MONTEL et Marie-Laure BUSSET, comme ils l'ont souhaité.

La Commune ayant adhéré au groupement d'achat d'électricité constitué par le Syndicat des énergies de la Creuse (SDEC), son fournisseur d'électricité est désormais ENGIE (ex GDF Suez) et



non plus EDF. Pour les 240 collectivités ou établissements publics creusois adhérents, l'économie globale annuelle est estimée à 445 000 €.

Ce même syndicat (SDEC) va effectuer une étude (gratuite pour la Commune) sur l'intérêt d'installer des panneaux de production d'électricité photovoltaïque sur le pan Sud du toit du bâtiment que la Commune loue à la société Codechamp.

### ○ **Téléphonie mobile**

Après le président-directeur général d'Orange, la secrétaire d'Etat chargée du numérique, Mme Axelle LEMAIRE, a répondu, le 10 juillet, à la lettre du Maire relative à la mauvaise couverture de la Commune en téléphonie mobile. La secrétaire d'Etat y fait valoir que les difficultés rencontrées par les communes rurales comme SAINT-SILVAIN devraient être résolues par les nouvelles dispositions de la loi dite Macron et par l'accord national conclu, le 21 mai dernier, par l'Etat avec les quatre opérateurs de téléphonie mobile pour les couvertures 2G et 3G des zones rurales.

Cette réponse doit néanmoins être accueillie avec prudence, car SAINT-SILVAIN relève de la catégorie, non pas des zones blanches, mais des zones grises où la couverture est inégale selon les hameaux, un cas de figure qui reste mal pris en compte par la loi Macron et l'accord précité. Les améliorations à attendre proviendront peut-être plus rapidement des investissements des opérateurs pour équiper la route départementale 941 en émetteurs 4G. Quoi qu'il en soit, la Municipalité poursuit ses démarches.

### ○ **Logements communaux**

Deux des trois logements ont changé de locataires à compter du 1<sup>er</sup> octobre. Les nouveaux occupants sont Olivier et Anne-Tiphaine SUZANNE et leurs enfants (logement n° 1) et Valérie BUSSIERE (logement n° 3).

L'installation de compteurs individuels d'énergie a permis de réduire le montant des charges acquittées par les locataires et donc celui des provisions mensuelles demandées : 100 €/mois contre 160 € précédemment pour le logement n° 1 ; 50 €/mois contre 96 € précédemment pour le logement n° 2 ; 50 €/mois contre 78 € précédemment pour le logement n° 3. Une régularisation rétroactive a été appliquée pour l'annuité 2014/2015.

### ○ **ACCA**

Les conditions d'utilisation par l'Association communale de chasse (ACCA) des locaux mis à sa disposition par la Commune ayant été clarifiées et étant jugées satisfaisantes tant par la Commune que par l'Association, une convention va être signée entre la Commune et l'ACCA sur les nouvelles bases retenues.

Le nouveau périmètre de la réserve communale de chasse a été fixée par un arrêté préfectoral du 6 août dernier (l'arrêté et la carte sont consultables à la Mairie et sur le site Internet municipal).

### ○ **Budget et comptes**

Du fait de la baisse des taux d'intérêt (0,36 % contre 0,725 %) pour l'emprunt à taux variable 2004-2024 auprès du Crédit Agricole (65 376 € de capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2015), les montants budgétés pour cet emprunt ont été ajustés : 6 435 € d'annuité globale à acquitter en 2015 (remboursement du capital + intérêts).

Une décision budgétaire modificative a également été votée pour régulariser des comptes d'inventaire. Par ailleurs, comme chaque fin d'année, une autorisation budgétaire a été votée pour permettre l'engagement et le paiement des dépenses au début de l'année suivante (2016), jusqu'au vote du budget, dans la limite du quart des dépenses du budget précédent pour les dépenses d'investissement.

### o **CCAS**

Le Conseil municipal a jugé préférable, comme la loi le permet désormais pour les communes de moins de 1.500 habitants (article L. 123-4 du code de l'action sociale et de la famille, modifié par la loi NOTRe du 7 août 2015), de dissoudre le centre communal d'action sociale (CCAS) et de faire exercer ses compétences directement par le Maire et le Conseil municipal. Cette mesure de simplification n'a aucune conséquence sur l'exercice, à l'échelon communal, des responsabilités locales en matière d'action sociale.

## ***Elections régionales***

### **Résultats 1er tour du 6 décembre 2015**

- inscrits : 201 - votants : 110 (54,73 %)
- suffrages exprimés : 95 - nuls : 6 - blancs : 9

Liste: LR-UDI-MoDem-CPNT (Virginie CALMELS)	32 (33,68 %)
Liste Front National (Jacques COLOMBIER)	22 (23,16 %)
Liste PS-PRG (Alain ROUSSET)	19 (20,00 %)
Liste Front de Gauche (Olivier DARTIGOLLES)	7 (7,37 %)
Liste Europe-Ecologie-Les Verts (Françoise COUTANT)	4 (4,21 %)
Liste Nouvelle Donne (Nicolas PEREIRA)	3 (3,16 %)
Liste La Vague citoyenne (Joseph BOUSSION)	3 (3,16 %)
Liste Lutte ouvrière (Guillaume PERCHET)	3 (3,16 %)
Liste Union Populaire Républicaine (William DOUET)	1 (1,05 %)
Liste Debout La France (Yvon SETZE)	1 (1,05 %)

### **Résultats 2ème tour du 13 décembre 2015**

- inscrits : 201 - votants : 119 (59,20 %)
- suffrages exprimés : 102 - nuls : 2 - blancs : 15

Liste PS-PRG (Alain ROUSSET)	45 (44,12 %)
Liste: LR-UDI-MoDem-CPNT (Virginie CALMELS)	40 (39,21 %)
Liste Front National (Jacques COLOMBIER)	17 (16,67 %)

## ***Vie scolaire***

**Le conseil d'école a eu lieu le 6 novembre 2015.**

### **Les effectifs et l'organisation de la rentrée 2015 :**

- Mme Hélène JOSEPH (SAINT-SILVAIN) : 13 CM2 + 11 CM1 = 24 élèves ;
- Mme Sabrina SAINSON : 11 CE2 + 10 CE1 = 21 élèves ;
- Mme Nathalie de LAGUERENNE : 8 CP + 11 GS = 19 élèves ;
- Mme Monique FARIN : 9 MS + 8 PS + 2 TPS = 19 élèves + 3 TPS inscrits pour janvier ;
- TOTAL : 83 élèves + 3

Mme SAINSON poursuit à temps partiel (50 %) et Mme FARIN à 80 %. Mme COUVE assure les compléments.

Le personnel communal n'a pas changé : Mme BERTHAUD, AVS à BELLEGARDE, est remplacée depuis la rentrée de novembre par Mme BIALOUX. Mme KOBAL, EVS-AVS à SAINT-SILVAIN, est remplacée par Mme RAPP.

### **Le projet d'école**

Les thèmes sont le développement durable, les cinq sens, l'alimentation et les arts.

Le projet de travailler sur le tri des déchets se fera après contact avec le SIVOM car il faut disposer de poubelles de tri à l'école.

### **Fête de Noël**

Un spectacle a eu lieu le 15 décembre. Le Père Noël est passé dans les classes apporter des cadeaux collectifs et les enfants ont participé au spectacle interactif d'Isabelle BESSE : « Le Noël enchanté de YÉTOU ».

## ***Etat-civil et nouveaux arrivants***

### **Décès :**

- Madame Andréa TABARD, née DEPOUX, du Faux, le 20 décembre 2015 à Ollainville.

Toute notre sympathie aux familles.

### **Naissances :**

- Alexis MONTEL, le 22 juillet 2015 ;
- Anabelle HERITEAU, le 29 octobre 2015.

Toutes nos félicitations aux parents et grands parents.

### **Nouveaux arrivants :**

- Mlle Valérie BUSSIERE, au bourg ;
- M. et Mme SUZANNE et leurs enfants, au bourg ;
- M. et Mme Willem et Maria VAN HARTINGSVELDT, au Mont ;
- Mlle Aurore DUCAILLOUX et M. Emilien PUJOL, à Chez Bardy.

Bienvenue dans notre commune.

## ***Avis aux agriculteurs***

### **Déclaration sécheresse 2015 : du 4 janvier au 1er février 2016**

Agriculteurs, attention : les demandes d'indemnisation, au titre des calamités agricoles, pour la sécheresse des prairies en 2015 devront être effectuées entre le 4 janvier et le 1er février 2016.

## ***Les temps forts de la Commune***

- **Les 25 et 26 juillet : 17<sup>ème</sup> course de côte de la Tardes**



Les essais ont débuté le samedi après-midi, suivis en soirée d'un repas fondu-frites avec concert.

Le dimanche, une soixantaine de pilotes étaient sur la grille de départ.

Christopher Lecarpentier remporte la victoire et détient le record de la Tardes en 45 secondes 562.

L'association remercie les propriétaires de terrains, les riverains et les communes de SAINT- SILVAIN et BELLEGARDE pour leur soutien.

- **Le 5 Août : Randonnée**

L'Association ADMVC a fait découvrir à un bon nombre de marcheurs divers sentiers de SAINT--SILVAIN (6 km).

- **Le 16 Août : Journée Champêtre au terrain communal**

L'Association « Course de côte de la Tardes », encore présidée par Christophe Drouillard, et l'ACCA de SAINT-SILVAIN ont organisé une journée champêtre sur le terrain communal.

La fraîcheur du matin a laissé place à un après-midi ensoleillé durant lequel se sont déroulés le concours départemental de chevaux de trait, un concours de pétanque, un jeu de passe-partout, et des jeux pour enfants, sans oublier les promenades en calèche.

Cette journée s'est terminée par un repas creusois qui a réuni une centaine de personnes dans la convivialité.

Elle a été très appréciée du public, venu nombreux, pour la plus grande joie de ces deux associations organisatrices.



○ **Le 20 septembre : Fête de la Saint-Silvain**

Procession à la fontaine du bon Saint Silvain, suivie de la messe célébrée par Mrg François KALIST, évêque de Limoges. 80 personnes se sont retrouvées à la salle polyvalente pour partager le repas organisé par le nouveau comité des fêtes.

○ **Le 27 septembre : Randonnée de 11 km**

Randonnée de 11 km organisée par l'association ADMVC.

Parcours : St-Silvain, les Trois Ponts, Le Chassain, La Font La Vialle, Chez Sandillon, GR 46, Mandonneix, parcours de santé et St-Silvain

○ **Le 2 octobre : assemblée extraordinaire de l'association Course de côte de la Tardes**

Election d'un nouveau bureau :

Présidente : Aurélie RODRIGUES-GASPARD

Co-Président : Lionel PASSEMARD

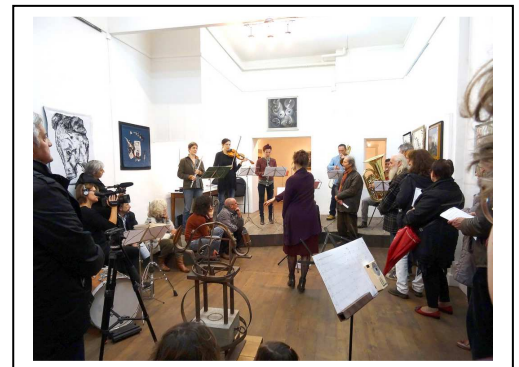
Secrétaire : Anne-Laure MARTINOT

Secrétaire adjoint : Florient BARTAIRE

Trésorier : Charline COLIN

Membres du bureau : Michel MOUTARDE, Damien BONNAUD, Marco RODRIGUES-GASPARD.

○ **Le 5 Novembre : Exposition artistique**

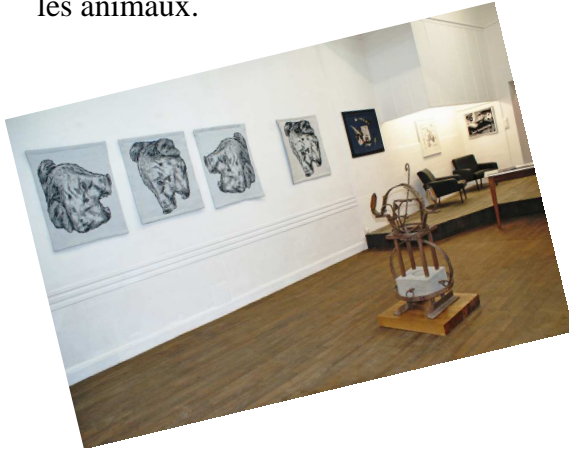


Vif succès à la « Galerie des marches », à Aubusson, pour l'exposition artistique de notre concitoyen Léon WILDSCHUT, du hameau du Mont.

Né à Haarlem (Pays-Bas) en 1955, Léon vit en France depuis 2013.

Du 5 au 29 novembre dernier, de nombreux visiteurs sont venus pour découvrir et admirer ses productions très variées.

Au cœur de son œuvre, l'homme et l'animal sont placés dans leur environnement social. Les thèmes majeurs sont la faillite de la société de consommation, l'artificialisation du monde, la destruction par l'homme des valeurs naturelles et culturelles, la cruauté envers les animaux.



Tout cela s'exprime dans ses œuvres textiles, peintures, émaux, techniques mixtes, photographies, sculptures et installations, en couleur et en noir et blanc.

Ils font appel à l'état mental qui se déplace entre la subconscience archaïque et notre position actuelle dans la société, dans la recherche d'une confrontation avec notre système actuel de valeur.

L'homme est rarement représenté, mais son omniprésence menaçante est palpable.

Vous pouvez découvrir son œuvre sur son site : <http://www.leonwildschut.com>



- **Cérémonie du 11 novembre : armistice de la guerre 1914/1918**



- **Le 13 novembre : Solidarité de la Commune envers les victimes des attentats terroristes**

## ○ Les 14 et 15 novembre : Les P'tits Déj. de la Trisomie

L'Association Trisomie 21 Creuse, présidée par Agnès BERGIGNAT, se mobilise chaque année depuis 2010 pour l'opération petits déjeuners. Des bénévoles des deux communes de SAINT-SILVAIN et de BELLEGARDE ont mutualisé leurs efforts et leur enthousiasme pour préparer et distribuer 82 petits déjeuners.

Bienvenue l'année prochaine, le 3<sup>ème</sup> dimanche de novembre, à tous ceux qui souhaiteraient participer à cette action.

Contacts à SAINT-SILVAIN, Michèle ALOUCHY au 06.88.22.41.08 et à BELLEGARDE, Sylvie JOUANNY au 07.82.84.54.39.



## ○ Le 26 novembre : pot au feu organisé par l'association Silvia

18 ans que la soirée Pot au Feu a lieu à St-Silvain-Bellegarde chaque automne. Cette année encore, elle n'aura pas failli à sa réputation puisque la soirée affichait complet !

C'est avec beaucoup de dynamisme que l'équipe de bénévoles a œuvré toute la journée à la préparation de cette manifestation (déco de la salle, épluchage des légumes, cuisson du pot au feu, confection du buffet de desserts maison).

Les participants ont apprécié le résultat de ce travail et ont passé une soirée très réussie.

L'orchestre de Jean-Pierre COUSTEIX comme à son d'habitude a assuré l'ambiance pour le plus grand plaisir des danseurs.

Rendez-vous le 26 novembre 2016 !



## ○ Les 19 et 20 décembre : distribution des 26 colis et 7 repas à la Vallée Gourmande par le Maire et les conseillers municipaux.

## ***A vos Agendas***

○ **Le dimanche 21 février à partir de 14H30 :**

Thé dansant animé par Jean-Christophe JAGAILLE organisé par le Comité des fêtes, au prix de 8 euros.

Dès à présent, réservez votre après-midi au 05.55.67.35.37.

○ **Le vendredi 27 mai à partir de 19H30 :**

Fête des Voisins organisé par le Comité des fêtes à la salle polyvalente.

Venez participer à une soirée conviviale et festive. Le principe de cette soirée est que chacun amène un plat et une boisson à partager. Bienvenue à tous !

Si vous souhaitez recevoir les prochains numéros du Petit journal de Saint-Silvain par mail au lieu du support papier, merci de retourner le coupon-réponse ci-dessous à la Mairie, après l'avoir rempli.

NOM : .....

PRENOM : .....

ADRESSE POSTALE : .....

E-MAIL : .....